

COMPTE-RENDU SUCCINCT du CONSEIL de COMMUNAUTE Vendredi 10 novembre 2017 à 18h

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 10 novembre 2017 à 18h00, en session ordinaire.

Étaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), Mme Henry, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, M. Cammal (présent des points 1 à 6), Mme de Metz, M. Fagart, Mme Flandry, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Quaix, M. Ravoyard, M. Tindillère, M. Tuisat (Gien), M. Greuin (Arrabloy), M. Bongibault, M. Rigal (Les Choux), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet sur Solin), M. Darmois, Mme Le Hardy (présente des points 1 à 12) (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, Mme Peloille, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (St Brisson sur Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon) M. Henry et Mme Meneau (St Martin sur Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Coutant à M. Marquet, M. Cammal à M. Chauvette (des points 7 à 19), Mme Cadier à M. Fagart, M. Cornée à Mme de Metz, Mme E Silva à M. Laurent, Mme Pereira à Mme Quaix et M. Prieur à M. Chaborel.

Étaient absents excusés :

M. Boucher et Mme Constantin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00.

Madame Flandry est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 octobre 2017 n'ayant pu être transmis dans les délais il sera soumis à l'approbation des conseillers en décembre.

Arrivée de Monsieur à Chauvette à 18h06 et Madame Fleury à 18h10.

1- Election du douzième Vice-Président suite à la démission de Madame Meunier

Rapporteur : Monsieur Christian Bouleau

Pour rappel, le périmètre actuel de délégation du douzième Vice-président comprend :

- les travaux de la Commission des Affaires Sociales,
- les services à la population : Sports Jeunesse, Portage à domicile, Maison de santé pluridisciplinaire, ALSH extra-scolaires, Petite enfance, C.I.S.P.D., Politique de la Ville (Contrat de Ville/ANRU).

Considérant la vacance de la douzième Vice-Présidence, il est proposé au Conseil d'élire un nouveau Vice-Président, librement choisi parmi les membres du Conseil communautaire, à scrutin secret et à la majorité absolue.

Est déclarée candidate Madame Catherine de Metz.

Dépouillement :

Votants (présents ou représentés)	39
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	33
Bulletins Mme de Metz	33

Au terme des opérations de vote,

Le Conseil a élu Madame Catherine de Metz douzième Vice-Présidente.

2 - Détermination des indemnités du douzième Vice-Président

Rapporteur : Monsieur Christian Bouleau

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Il y a lieu de délibérer pour permettre le versement de l'indemnité au douzième Vice-Président suite à son élection en application de la délibération de juin 2017.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE**, les indemnités de fonction brutes mensuelles du douzième Vice-Président à 18,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **APPROUVE** la revalorisation des indemnités en fonction de l'évolution des traitements de la fonction publique et de celle des échelles indiciaires.

		% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique avec revalorisation indiciaire	montant total attribué au 1/1/17	montant total attribué au 1/2/17
M. Christian BOULEAU	Président	67,50 %	2 597,11 €	2 612,70 €
M. Hervé PICHÉRY	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Alain CHABOREL	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Francis CAMMAL	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Michel HENRY	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
Mme Nadine QUAIX	Vice-Présidente	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Jean-François DARMOIS	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Pierre LAURENT	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Jean-Pierre POUAGNY	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Michel TINDILLERE	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Cédric CHAUVETTE	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
M. Philippe TAGOT	Vice-Président	18,55 %	713,72 €	718,01 €
Mme Catherine de Metz	Vice-Présidente	18,55 %	713,72 €	718,01 €

3 - Approbation des conventions relatives aux groupements de commandes : fourniture de produits horticoles, de fleurs et de plantes ; travaux de voirie ; travaux d'élagage, abattage, fauchage ; vérifications réglementaires pour les bâtiments et les équipements divers ; fourniture de peinture – produits consommables – peinture routière ; fourniture de produits d'entretien ; contrôle, fourniture et maintenance des extincteurs ; vérification de la qualité de l'air intérieur

Rapporteur : Monsieur Francis Cammal

Depuis 2014, il a été décidé de lancer plusieurs consultations en groupement de commandes avec la Ville de Gien et les autres Communes membres. Afin de renouveler certains groupements et continuer cette démarche d'autres consultations vont être mises en œuvre. Elles auront pour objet :

Marchés	Coordonnateur du groupement
Fourniture de produits horticoles, de fleurs et de plantes	Ville de Gien
Travaux de voirie	CDCG
Travaux d'élagage, abattage, fauchage	CDCG
Vérifications réglementaires pour les bâtiments et les équipements divers	CDCG
Locations longue durée de véhicules neufs	CDCG
Fourniture de peinture – produits consommables – peinture routière	CDCG
Fourniture de produits d'entretien	Ville de Gien
Contrôle, fourniture et maintenance des extincteurs	CDCG
Vérification de la qualité de l'air intérieur	Ville de Gien

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention relative à chaque groupement,
- **ACCEPTE** d'être le coordonnateur pour les groupements de commandes mentionnés ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document relatif à ces groupements de commandes.

4 - **Approbation de la convention avec le Centre de Gestion du Loiret pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)**

Rapporteur : Monsieur Francis Cammal

L'ACFI est un professionnel de prévention permettant à la collectivité d'avoir une expertise en matière d'hygiène et de sécurité.

Le Centre de Gestion du Loiret assure cette mission pour la Communauté des Communes Giennesises depuis le 1^{er} janvier 2011.

Cette convention est convenue pour une durée de 6 ans et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention fixant les modalités pour l'intervention de l'ACFI,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention.

5 - **Budget principal - Effacement de dettes**

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Le comptable du trésor a transmis à la Communauté des Communes Giennesises un état comportant une dette de 14 € à effacer sur le budget principal.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'effacement de dettes pour un montant de 14,00 € sur le budget principal.

6 - **Budget principal - Taxes et produits irrécouvrables**

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Le comptable du trésor a transmis à la Communauté des Communes Giennesises l'état des titres irrécouvrables relatifs au budget principal répartis de la façon suivante :

2015	85,42 €	7 titres	6 débiteurs
2016	49,90 €	3 titres	2 débiteurs
Total	135,32 €	10 titres	8 débiteurs

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en non-valeur pour un montant de 135,32 € relatif aux taxes et produits irrécouvrables du budget principal.

7 - **Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2018**

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

La Communauté des Communes Giennesises est amenée à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce préalablement à l'adoption du budget primitif du prochain exercice.

Départ de Monsieur Cammal à 18H50.

Le DOB est consultable au secrétariat général de la Communauté des Communes Giennesises.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **NE PREND PAS ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

7 bis - MOTION : pour le rétablissement des dotations de l'Etat, pour la suppression du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal qui impacte les budgets de la CDCG et des communes membres, contre le transfert de compétences sans contrepartie financière, contre la nouvelle taxe concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, contre la transformation d'une ressource dynamique maitrisable comme la Taxe d'Habitation par une dotation fixe dont l'avenir est incertain, contre la hausse des taxes et des nouvelles normes

Intervention : Monsieur Cédric CHAUVETTE

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local,

La baisse massive des aides financières de l'Etat, le prélèvement du nouveau fonds de péréquation, et le transfert de compétences sans compensation mettent en danger l'équilibre financier de la Communauté des Communes Giennesoises.

Les ressources de la CDCG diminuent. La Dotation Globale de fonctionnement annuelle versée par l'Etat a baissé de 32.5 %. Elle était de 2 877 820 € en 2013, aujourd'hui elle s'établit à 1 941 318 € soit une baisse de 936 502 € de ressources annuelles.

Le Fonds de Péréquation qui est prélevé annuellement sur le budget de la CDCG par l'Etat a progressé de 1 213 %. Il était de 41 745 € en 2012, aujourd'hui il s'établit à 548 294 € soit un prélèvement supplémentaire de 506 549 € par an.

Les ressources annuelles de la CDCG sont aujourd'hui amputées de 1 443 051 €.

L'autofinancement est par conséquent impacté et cela pénalise les investissements.

Malgré les efforts importants entrepris par la collectivité pour diminuer ses charges de fonctionnement en mutualisant les services, les marchés et en rationalisant ses dépenses, l'asphyxie est proche et la fiscalité intercommunale risque à court terme d'augmenter de manière significative.

Dans le même temps, le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations entrainera une hausse des charges de la collectivité. Pour y faire face, la loi MAPTAM instaure une nouvelle taxe pour financer cette nouvelle compétence.

D'un autre côté, les syndicats ne sont pas épargnés, ils doivent faire face par exemple à la hausse du taux de TGAP qui a plus que doublé en un an pour les déchets incinérés à L'UIOM d'Arrabloy, grevant le compte d'exploitation du SYCTOM et indirectement les finances de la CDCG au travers de la contribution.

Les communes membres de la CDCG sont également impactées de la même manière par cet effet de ciseaux négatif : baisse des ressources et augmentation des charges et des nouvelles normes.

Il est important aujourd'hui d'alerter nos concitoyens sur cette mécanique injuste qui renforce d'une part la fracture entre les territoires ruraux et les agglomérations et d'autre part qui conduit inéluctablement à une hausse programmée de la fiscalité pour préserver la qualité des services connue aujourd'hui.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté des Communes Giennesoises demande au plus vite aux pouvoirs publics :

- le rétablissement de la DGF au niveau préexistant,
- la suppression du nouveau FPIC qui pénalise le budget de la CDCG et de ses communes membres,
- la suppression de l'instauration de la nouvelle la taxe concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- la non transformation d'une ressource dynamique maitrisable comme la TH par une dotation fixe dont l'avenir est incertain,
- l'arrêt des hausses de taxes et des nouvelles normes,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges qui alourdissent les coûts et contraignent les budgets.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la présente motion qui sera transmise à Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres, Messieurs les Présidents de l'AML, l'AMF et l'ADCF.

8 - Remboursement à la commune de Saint Gondon de la taxe foncière de la ZA

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY

Le transfert de propriété de la ZA de Saint Gondon à la CDCG voté le 9 décembre 2016 n'étant pas encore enregistré au Service de la Publicité Foncière, la commune de Saint-Gondon a dû s'acquitter de la taxe foncière pour un montant de 4 265,50 €.

Il convient donc de délibérer pour rembourser cette somme à la commune de Saint-Gondon.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le remboursement à la commune de Saint Gondon de la somme de 4 265,50 € correspondant à la taxe foncière 2017 relative à la ZA Chemin de St Marc.

9 - Approbation de la nouvelle convention spéciale de déversement des eaux non domestiques entre SHISEIDO et la Communauté des Communes Giennaises

Rapporteur : Monsieur Alain Chaborel

La précédente convention a pris fin en mai 2017. Aussi, une nouvelle convention autorisant les rejets dans le réseau d'assainissement collectif, a été élaborée.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le projet de nouvelle convention pour le rejet des effluents de SHISEIDO,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette nouvelle convention et tout document y afférent.

10 - Approbation des tarifs assainissement individuel 2018

Rapporteur : Monsieur Alain Chaborel

Considérant l'évaluation annuelle des charges fixes propres au SPANC, il est proposé au Conseil de maintenir les tarifs de l'ensemble des redevances en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 à compter du 1^{er} janvier 2018.

REDEVANCE	PRIX 2016 en € HT	PRIX 2017 en € HT	PRIX 2018 en € HT
Redevance pour le contrôle initial	94,42	95,84	95,84
Redevance pour le contrôle périodique	94,42	95,84	95,84
Astreinte financière	94,42	95,84	95,84
Redevance pour fourniture d'un rapport en vue de la cession d'un bien immobilier dont l'installation a été contrôlée depuis moins de 3 ans	21,22	21,54	21,54
Redevance pour fourniture d'un rapport en vue de la cession d'un bien immobilier dont l'installation a été contrôlée depuis plus de 3 ans	79,57	80,76	80,76
Redevance pour l'instruction du dossier de l'installation neuve ou réhabilitée	251,43	255,20	255,20
Redevance pour contrôle de conformité	126,25	128,14	128,14
Redevance pour contrevisite	41,38	42,00	42,00
Redevance pour l'ensemble des prestations de base pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif	106,09	107,68	107,68
Redevance pour la mise en place d'une longueur de tuyaux supérieure à 50 mètres (par tranche de 10mètres linéaires)	2,12	2,15	2,15
Redevance pour la vidange d'une fosse dont le volume est supérieur à 3000 litres (par tranche de 1000 litres)	14,85	15,07	15,07
Redevance pour les travaux nécessaires au dégagement des ouvrages jusqu'à 40 cm	42,44	43,08	43,08
Redevance pour l'intervention annulée	42,44	43,08	43,08

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le maintien des tarifs des redevances définis dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018.

11 - **Engagement de la Communauté des Communes Gienneses à réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement route de la Brosse, lieudit Les Terres des Petites Brosses à Coullons sur l'exercice 2018**

Rapporteur : Monsieur Alain Chaborel

La Commune de Coullons a pour projet l'aménagement du lotissement de 17 lots nommé « lotissement route de la Brosse, lieudit Les Terre des Petites Brosses ». Un avis favorable au permis d'aménager du lotissement est conditionné par la présence d'un réseau d'assainissement collectif au droit de la future zone.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ENGAGE** la Communauté des Communes Gienneses à réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la route de la Brosse, lieudit Les Terres des Petites Brosses à Coullons sur l'exercice 2018.

12 - **Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement collectif de la route de la Borde et l'impasse des Châtaigniers à Nevoy**

Rapporteur : Monsieur Alain Chaborel

La Communauté des Communes Gienneses envisage de procéder à l'extension du réseau d'assainissement de la Commune de Nevoy au niveau de la Route de la Borde et de l'Impasse des Châtaigniers.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour l'extension du réseau d'assainissement de la Commune de Nevoy au niveau de la route de la Borde et de l'impasse des Châtaigniers,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les demandes de subventions et toutes les pièces y afférentes.

Départ de Madame Le Hardy à 19H40.

13 - **Approbation du tarif spécial pour le festival de l'humour pour la saison culturelle 2018**

Rapporteur : Madame Quaix

Dans le cadre du festival de l'humour 2018, il est proposé une modification de tarification comme suit :

	Proposition TARIF 2018 à compter du 1^{er} janvier 2018
Tarif plein (<i>pour les adultes</i>)	10,00 €
Tarif groupes (<i>pour les groupes d'au moins 10 personnes sur des spectacles à « tarif plein »</i>)	7,50 €
Tarif réduit (<i>pour les enfants de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, et spectacles de courte durée 30 mn environ</i>)	5,00 €
Tarif spécial (<i>pour les spectacles dont le coût est supérieur à 8 000 €</i>)	12,50 €
Tarif spécial 2 (<i>pour tous les spectacles dont le coût est supérieur à 15000 €</i>)	15,00 €
Tarif spécial 3 Pour l'achat des 3 spectacles du festival de l'humour	25,00 €
Tarif spécial groupes (<i>pour les groupes d'au moins 10 personnes sur des spectacles à « tarif spécial »</i>)	9,00 €
Tarif solidaire (<i>selon les critères définis en commission</i>)	2,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs pour la saison culturelle 2018 définis ci-dessus.

14 - Convention de transfert de gestion sur des voiries intercommunales mitoyennes entre les communes de Langesse et Varennes-Changy

Rapporteur : Monsieur Pougny

Il est proposé de conclure une convention de transfert de gestion pour une partie de ces voiries mitoyennes afin que chaque communauté de communes puisse, sur le tronçon qui lui sera confié, assurer l'entretien normal de la chaussée et de ses dépendances, les travaux de gros entretien et les travaux d'amélioration et d'investissement.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de transfert de gestion sur des voiries intercommunales mitoyennes entre les communes de Langesse et de Varennes-Changy,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

15 - Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de prestations de service avec la Caisse d'allocations familiales pour le lieu d'accueil enfants-parents « l'Envolée » (LAEP), du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020

Rapporteur : Madame de Metz

Considérant que le renouvellement de cette convention est valable du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020, sous réserve de fournir les pièces justificatives prévues,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de cette convention d'objectifs et de financement à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour le lieu d'accueil enfants-parents l'Envolée,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté des Communes Giennesoises ou son représentant à signer ladite convention.

16 - Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service lieu d'accueil enfants-parents » relatif au lieu d'accueil enfants-parents l'Envolée avec la CAF relatif à l'expérimentation de la simplification des prestations de service dans les champs de l'enfance et de la jeunesse

Rapporteur : Madame de Metz

Considérant les termes de l'avenant relatif au lieu d'accueil enfants-parents (LAEP),

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant joint avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour le lieu d'accueil enfants-parents l'Envolée,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté des Communes Giennesoises ou son représentant à signer ledit avenant.

17 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement « Expérimentation de la refonte des financements de la fonction de pilotage du Contrat enfance jeunesse » avec la CAF

Rapporteur : Madame de Metz

Considérant que le financement des actions de pilotage prévu dans le contrat enfance jeunesse est modifié comme suit :

- valorisation du temps de coordination Petite Enfance passant de 0,12 ETP à 1 ETP et coordination Jeunesse passant de 0,20 ETP à 0,50 ETP,
- financement de la CAF évoluant de 43% à 65% des dépenses :

Coordination Petite Enfance

	2016	2017	2018
Données d'activité			
Nombre d'Etp annuel :	0,12	1	1
Données financières prévisionnelles			
Total des dépenses	7971,96	66 433	66 433
Total des recettes	7971,96	66 433	66 433
<i>Dont financement(s) Caf</i>	3 416,49	43 181	43 181
<i>Dont subvention du signataire de la présente convention</i>	4 555,47	23 252	23 252

Coordination Jeunesse

	2016	2017	2018
Données d'activité			
Nombre d'Etp annuel :	0,20	0,5	0,5
Données financières prévisionnelles			
Total des dépenses	9 000	22 500	22 500
Total des recettes	9 000	22 500	22 500
<i>Dont financement(s) Caf</i>	2 097,62	14 625	14 625
<i>Dont subvention du signataire de la présente convention</i>	6 902,38	7 875	7 875

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de cette convention à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté des Communes Giennesoises ou son représentant à signer ladite convention.

18 - Approbation et signature d'une convention ACALAPS (Aide Complémentaire à la Prestation de Service), pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté des Communes Giennesoises, exercice 2017

Rapporteur : Madame de Metz

Considérant que cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'ACALAPS,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVR** les termes de la convention ACALAPS jointe avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour les ALSH extrascolaires intercommunaux,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté des Communes Giennesoises ou son représentant à signer ladite convention.

19 - Approbation de la convention de mise à disposition de matériel auprès de la Communauté des Communes Giennesoises par le groupement scolaire St François de Sales

Rapporteur : Madame de Metz

Sur demande de la Communauté des Communes Giennesoises, le groupement scolaire St François de Sales met à disposition le matériel suivant, entreposé dans le local de rangement du gymnase :

- tapis de gym et agrès,
- poteaux de badminton.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de matériel auprès de la Communauté des Communes Giennesoises,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Président informe des onze décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil :

Date du Conseil	N°	Intitulé de la décision
10/11/2017	38	le 30/06/17 établissement d'un bail commercial de 9 ans de locaux à usage de bureau de 92,59 m ² au rez-de-chaussée du 49 avenue de Chantemerle à Gien à la société KPMG.
10/11/2017	39	le 30/06/17 demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du CRST du Pays giennois.
10/11/2017	40	le 18/07/17 établissement d'une convention d'occupation précaire du 1er juillet 2017 au 30 juin 2017 d'un bureau de 12,20 m ² , 49 avenue de Chantemerle à Gien à l'entreprise ORATEM
10/11/2017	41	le 28/07/17 établissement d'une convention d'occupation précaire à compter du 1er octobre 2017 pour une durée de 9 ans pour l'utilisation du bâtiment technique dans sa totalité et son parking, d'un bureau de 12 m ² et d'un espace d'accueil de 65 m ² au rez-de-chaussée du 49 avenue de Chantemerle à Gien à l'entreprise SUEZ EAU France.
10/11/2017	42	le 13/07/17 attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération cœur de village de Les Choux à URBAN INGENIERIE pour un montant de 15 772,20 € H.T.
10/11/2017	43	le 07/08/17 attribution du marché Programme 2017 - Réhabilitation du réseau d'assainissement de Boismorand Lot 2 : Réhabilitation ponctuelle du réseau d'assainissement de Boismorand à ATEC REHABILITATION pour un montant de 35 660 € H.T.
10/11/2017	44	le 19/09/17 attribution du marché Réalisation des missions de contrôle du service d'assainissement non collectif à ACE ASSAINISSEMENT pour un montant minimum annuel de 10 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 30 000 € H.T.
10/11/2017	45	le 06/10/17 attribution du marché Fourniture et pose d'un dégrilleur automatique à la station d'épuration de Gien à SUEZ EAU France pour un montant de 73 500 € H.T.
10/11/2017	46	le 20/10/17 établissement d'une convention de mise à disposition de locaux, 12,24 m ² au 49 avenue de Chantemerle à Gien, à titre gratuit à l'association des Amis du rail giennois du 22 septembre 2017 au 21 septembre 2018
10/11/2017	47	le 05/10/17 attribution du marché Programme 2017 - Réhabilitation du réseau d'assainissement de Boismorand Lot 1 : Travaux de reconstruction du réseau à ROCHETTE/TP PARIS pour un montant de 67 620 € H.T.
10/11/2017	48	Le 11/10/2017 lancement de la consultation relative à la mission géotechnique pour la déconnexion du Ru de l'Anesse

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 20h03.

Fait à Gien, le 14 novembre 2017



Christian BOULEAU

Maire de Gien,
Conseiller régional, Centre-Val de Loire,
Président de la Communauté des Communes Giennoises

Certifié affiché le ... 16 NOV. 2017